dosses, no 2984 446 LM INSTRUCTION DE SERVICE INSTRUCTION DE SERVICE Série Matériel et Traction M.T. Sous-Série Utilisation et Circulation du Matériel Nº61. Paris, le 26 Mai 1942. ROLE DE LA SECTION "FREIN" I - GENERALITES

Région de l'EST

s.n.c.f. 41618

L'étude des questions relatives au frein continu est confiée à une Section spécialisée du Service Régional Matériel et Traction qui a essentiellement pour attributions. 1°- pour l'ensemble du Service Matériel et Traction :

a) de contrôler l'utilisation du frein par le personnel et le fonctionnement des appareils de frein montés sur le matériel (locomotives, autorails, voitures et wagons);

b) de suivre les essais et applications des dispositifs nouveaux susceptibles de modifier les conditions de fonctionnement ou d'emploi du frein;

o) de faire l'étude des textes réglementaires relatifs à l'emploi du frein.

2°- pour ce qui concerne le matériel roulant seulement:

- de traiter les questions relatives au montage et à l'entretien des organes de frein, à l'intercommunication pneumatique et au dispositif de fermeture des portes des voitures de banlieue.

En outre, la Section prend part, en y déléguant ses représentants, aux travaux des Commissions et Sous-Commissions consultatives chargées de l'étude des questions relatives au frein.

La Section Frein est, au point de vue administratif, rattachée à la Subdivision "Voitures et Wagons" de la Division du Matériel. Du point de vue technique, la Section exerce son activité en liaison avec chacune des Divisions intéressées. Chaque Chef de Division oriente par suite le travail de la Section dans la partie du domaine de cette dernière qui intéresse sa Division.

Il a notamment toute latitude pour confier directement à la dite Section des études relatives au frein intéressant sa Division, en connaître et en utiliser les résultats.

La Section "Frein" exerce les attributions définies précédemment dans les conditions exposées ci-après:

II - CONTROLE DE L'UTILISATION DU FREIN PAR LE PERSONNEL ET DU FONCTIONNEMENT DES APPAREILS DE FREIN

La Section "Frein":

a) dirige les travaux du trinôme "Freins", reçoit et examine les rapports, prépare les suites à donner à ces derniers, soit directement, soit sous forme de lettres à la signature des Chefs de Division intéressés, soit encore sous forme de propositions au Chef du Service, contresignées des Chefs de Divisions intéressés;

b) oriente l'activité des chefs-mécaniciens "Freins" des Arrondissements de Trac-

tion et des contrôleurs "Freins" des Arrondissements de Matériel.

A cet effet, la Section reçoit les rapports des chefs-mécaniciens et contrôleurs "Freins", les examine, les retourne à la Division intéressée toutes les fois qu'une question qui n'est pas de sa compétence s'y trouve traitée (question d'entretien. des appareils portés par la machine par exemple), prépare enfin les suites à donner, dans les mêmes conditions que pour les rapports du trinome "Freins".

La Section réunit chaque mois les chefs-mécaniciens et les contrôleurs du Matériel. Une partie de la réunion est consacrée à l'examen en commun des questions intéressant l'ensemble du Service Matériel et Traction. Chefs-mécaniciens d'une part et contrôleurs d'autre part examinent ensuite séparément avec le ou les fonctionnaires intéressés de la Division et les représentants de la Section les questions qui concernont plus spécialement leur propre Division;

c) étudie tous les incidents de frein.

A cet effet, la Section reçoit, pour ce qui concerne la Traction, les rapports 574 I et 574 I bis relatifs aux incidents de frein (causes 4 et 5); pour ce qui concerne le Matériel, les notices 640 E et 640 D. Elle examine ces rapports, en assure la transmission ou en prépare les suites dans les conditions déjà exposées précédement pour les rapports des chefs-mécaniciens et contrôleurs "Freins".

Bengit Copie à No. Bengit 100 de 26.8.42